



Paris, le samedi 3 février 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le bateau de croisière fluviale "Le Diamant bleu" a heurté le 31 janvier le pont Sully dans le bras de la Tournelle. Il a endommagé la passe centrale du pont (passe 2). Les autorités ont pris des mesures conservatoires destinées à assurer la sécurité des personnes.

Une première expertise diligentée par la Ville de Paris, propriétaire du pont, et la Préfecture de Police, a conduit :

- la Ville de Paris à interdire la circulation routière jusqu'à nouvel ordre sur le pont, et à restreindre la circulation piétonne en l'orientant sur le trottoir le plus à l'Ouest ;
- Voies Navigables de France (VNF) à fermer la navigation dans les deux sens au niveau de la passe centrale du pont Sully, bras de la Tournelle.

Seule la navigation dans le sens montant reste ouverte au niveau de la passe n°3 du pont. Vers l'aval, les bateaux d'une longueur inférieure à 60 mètres peuvent emprunter le bras Marie. Jusqu'alors invités à stationner en amont du pont, 20 bateaux de dimension supérieure ont été autorisés cet après-midi à traverser dans la passe n°2 après vérification de la sécurité. La navigation y est de nouveau fermée.

Conscientes de la gêne occasionnée aux usagers de la voie d'eau et aux personnes qui empruntent le pont Sully, la Ville de Paris, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, la préfecture de police et VNF poursuivent les investigations afin d'évaluer de manière plus précise les dommages causés au pont et mettent tout en œuvre pour permettre une reprise de la navigation et de la circulation en toute sécurité.

Contact presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr